

Sopar - Bala Vikasa
États financiers
au 31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 11
Annexes	12 - 13

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 100
1839, rue Saint-Louis
Gatineau (Québec)
J8T 4H3

T 819 775-3306

Aux administrateurs de
Sopar - Bala Vikasa

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Sopar - Bala Vikasa (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme Sopar - Bala Vikasa tire des dons de particuliers dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons de particuliers, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022 et de l'actif net aux 1er avril 2022 et 2021 et aux 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.¹

Gatineau
Le 8 juin 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134381

Sopar - Bala Vikasa

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Dons de particuliers	355 853	346 212
Dons d'institutions	459 620	462 120
Dons de corporations	2 240	80 169
Dons de fondations	180 077	206 631
Affaires mondiales Canada (AMC) - Projet COVID-19 en Inde		549 966
AMC - Programme Delhi FCIL	42 624	
Gain sur cession d'un placement reçu en don		1 801
	<u>1 040 414</u>	<u>1 646 899</u>
Charges		
Programmes de développement communautaire en Inde (annexe A)	799 059	736 883
Projet AMC - FCIL en Inde (annexe B)	42 800	
AMC - Projet COVID-19 en Inde (annexe C)		575 811
BV - Centre pour la Responsabilité Sociale d'Entreprise en Inde	21 720	122 425
Programmes humanitaires et d'éducation en Inde	64 850	90 000
Administration générale (annexe D)	120 147	80 347
	<u>1 048 576</u>	<u>1 605 466</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autres produits	(8 162)	41 433
Autres produits (charges)	(723)	19 751
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(8 885)</u>	<u>61 184</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Sopar - Bala Vikasa

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>			<u>2022</u>
	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 576	233 076	236 652	175 468
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(169)	(8 716)	(8 885)	61 184
Solde à la fin	<u>3 407</u>	<u>224 360</u>	<u>227 767</u>	<u>236 652</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Sopar - Bala Vikasa

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(8 885)	61 184
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	707	537
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Taxes à la consommation à recevoir	(2 995)	13
Frais payés d'avance	180	435
Subvention à recevoir	29 743	(29 743)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	1 322	4 328
Apports reportés	(10 000)	(10 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	10 072	26 754
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cession de placements	125 000	
Immobilisations corporelles	(538)	(1 158)
Acquisition de placement		(125 000)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	124 462	(126 158)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	134 534	(99 404)
Encaisse au début	126 812	226 216
Encaisse à la fin	261 346	126 812

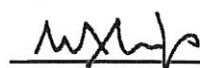
Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Sopar - Bala Vikasa
Situation financière
 au 31 mars 2023

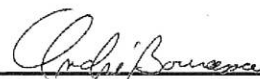
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	261 346	126 812
Placement à court terme		125 000
Subvention à recevoir		29 743
Taxes à la consommation à recevoir	3 461	466
Frais payés d'avance	180	360
	<u>264 987</u>	<u>282 381</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles et actif incorporel (note 3)	3 407	3 576
	<u>268 394</u>	<u>285 957</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 4)	20 627	19 305
Long terme		
Apports reportés	20 000	30 000
	<u>40 627</u>	<u>49 305</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	3 407	3 576
Non affecté	224 360	233 076
	<u>227 767</u>	<u>236 652</u>
	<u>268 394</u>	<u>285 957</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Sopar - Bala Vikasa

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Sopar - Bala Vikasa (l'Organisme) est constitué en vertu Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Il a pour but de réduire la pauvreté dans les pays en développement, plus particulièrement en Inde, et de promouvoir l'engagement du public canadien dans la coopération internationale. L'organisme a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu des lois fédérale et québécoise de l'impôt sur le revenu et est donc exempt d'impôts sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Sopar - Bala Vikasa

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et d'actif incorporel, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Matériel informatique	10 ans
Mobilier de bureau	15 ans
Site web	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Conversion des devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

Sopar - Bala Vikasa
Notes complémentaires
 au 31 mars 2023

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIF INCORPOREL

			2023	2022
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	7 070	3 663	3 407	3 576
Mobilier de bureau	40 731	40 731		
Site web	13 295	13 295		
	61 096	57 689	3 407	3 576

4 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 103	3 270
Salaires et vacances à payer	15 253	11 679
Sommes à remettre à l'État	4 271	4 356
	20 627	19 305

5 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en juin 2024, à verser une somme de 13 200 \$ pour la location de locaux. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 10 560 \$ en 2024 et 2 640 \$ en 2025.

6 - RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Sopar - Bala Vikasa

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

ANNEXE A

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN INDE		
Dépenses directes en Inde	732 311	692 575
Dépenses directes au Canada	<u>66 748</u>	<u>44 308</u>
	<u>799 059</u>	<u>736 883</u>

ANNEXE B

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
PROJET AMC - FCIL EN INDE		
Dépenses directes en Inde	39 650	
Frais généraux en Inde	<u>3 150</u>	
	<u>42 800</u>	<u>-</u>

ANNEXE C

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
AMC - PROJET COVID-19 EN INDE		
Dépenses directes en Inde		503 926
Frais généraux en Inde		41 247
Dépenses directes au Canada		12 960
Frais généraux au Canada		<u>17 678</u>
	<u>-</u>	<u>575 811</u>

Sopar - Bala Vikasa

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	ANNEXE D	
	2023	2022
	\$	\$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Amortissement des immobilisations corporelles	707	537
Assurances	1 737	1 653
Assurance vie - don planifié	2 526	2 526
Collecte de fonds	4 869	5 565
Frais d'administration - programmes au Canada	5 506	682
Frais bancaires	135	396
Honoraires professionnels	7 531	6 347
Frais de bureau	3 880	3 411
Loyer	10 560	10 560
Salaires, charges sociales	65 961	58 365
Sous-traitance	15 795	6 788
Télécommunications	940	1 195
	120 147	98 025
Moins : Contribution de AMC aux fins des frais d'administration		17 678
	120 147	80 347